

L'an deux mille vingt-trois, le trente-mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Castellane à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	28 + 17	45
Total des voix : 76		

***Etaient présents :***

**19 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :**

Hélène CHAUVIN (Aiguines), Jean-Marie PAUTRAT (Allons), Antoine FAURE (Aups), Corine PELLOQUIN (Bauduen), Philippe MARANGES (Castellane), Jean-Marie WATTRELOT (Châteauvieux), Yves CAMOIN (Comps/Artuby), Gilles LOMBARD (Ginasservis), Annick BATTESTI (La Bastide), Raymonde CARLETTI (La Martre) ; Christine NEURY (La Palud/Verdon), Muriel GILLET (La Verdière Claude GUERIN(Peyroules), Nathalie BACQUART (Rougon), Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade), Paul CORBIER (St Julien du Verdon), Nicolas STAEMPFLI (St Laurent du Verdon), Bernard CLAP (Trigance), Bernard MAGNAN (Valensole)

**3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) :** Caroline CAPE (Andon), Yana BREZINA (La Roque Esclapon), Sophie VIAL (Villars Colmars)

Date de convocation :
17/03/2023

***6 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :***

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération), Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération), Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon), Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), Jean FLORIMOND (Communauté de communes du Pays de Fayence)

**12 représentants (porteurs de 2 voix chacun) ont donné pouvoir :** Arlette ARNOUX-RAVEL (Allemagne en Provence) à Yves CAMOIN ; Benjamin CARATINI (Angles) à Jean-Marie PAUTRAT ; Aurélia CARTON (Blieux) à Claude GUERIN ; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP ; Isabelle SCHMIDT (Demandolx) à Philippe MARANGES ; Jean-Charles OEIL (La Garde) à Caroline CAPE ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) à Sophie VIAL ; Gérard LAGARDE (Riez) Bernard MAGNAN ; Patrick ROY (Roumoules) à Antoine FAURE ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Gilles LOMBARD ; Annick GAUTIER (St Jurs) à Corine PELLOQUIN ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) à Nicolas STAEMPFLI

**5 représentants (porteurs de 1 voix chacun) ont donné pouvoir :** Claude CHAILAN (Lambruisse) à Paul CORBIER ; Bruno BICHON (Thorame-Basse) à Annick BATTESTI ; Didier DUPENDANT (Vérignon) à Yana BREZINA ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon agglomération) à Christophe BIANCHI ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes agglomération) à Jean MAZZOLI

**BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON**

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Le Président présente aux membres du Comité Syndical la teneur du Budget Primitif 2023, qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2023	3 871 542.00	3 449 155.61
Résultat de fonctionnement reporté	0	422 386.39
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>3 871 542.00</b>	<b>3 871 542.00</b>

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2023	357 006.58	494 953.00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	195 198.50	500 147.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	442 894.92	0
<b>Total section d'investissement</b>	<b>995 100.00</b>	<b>995 100.00</b>

BUDGET TOTAL	4 866 642.00	4 866 642.00
--------------	--------------	--------------

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le Budget Primitif 2023 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et tel joint à la présente délibération ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 700 €.
- Décident d'attribuer au budget autonome de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon 2023, une dotation de fonctionnement non remboursable de 141 145 €.
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Confirment le maintien de la provision constituée de 2013 à 2016 pour un montant de 120 000 € pour risques statutaires ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien les opérations de fonctionnement et d'investissement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres du Budget Primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication ou notification du